

PRIX DE L'ABONNEMENT  
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois, et  
64 francs pour l'année.  
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUÈS, rue Lepeletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Le Censeur paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles vingt-quatre heures avant les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les Actionnaires du CENSEUR sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le mardi 24 du courant, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal, rue des Celestins, 6.  
MM. les Actionnaires absents sont priés de se faire représenter dans la susdite réunion par un membre de la société en lui donnant une procuration spéciale.

Mardi 11 Mars 1846.

Des Polonais lèvent à Cracovie l'étendard de l'insurrection, et partout on s'émeut, on s'inquiète; ceux-ci espèrent qu'ils sauveront leur pays de la servitude, ceux-là demandent leur défaite, et on attend avec anxiété l'issue de la lutte. Que penser? que dire? Consultons-nous l'histoire des insurrections polonaises, nous voyons que toutes ont été réprimées; mais le passé, qui nous éclaire parfois sur l'avenir, n'est pas toujours un guide fidèle. Qui sait toutes les chances favorables qui peuvent naître de ce conflit? La cause de la Pologne est chère à plus d'un titre à tous les Européens amis de la civilisation; dans les armées russes on trouve même des partisans de son indépendance; en Prusse, on soupire aussi après des temps meilleurs; la politique russe fatigüe, et on verrait avec joie l'affranchissement des Polonais. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'insurrection de Cracovie s'est immédiatement produite avec énergie, c'est qu'elle a pris des développements considérables, c'est qu'elle peut devenir un fait grave, capital et décisif en l'état où en sont les choses.

Après la chute de Napoléon, on a remanié l'Europe; on l'a fait sans consulter les convenances des peuples, on l'a fait sans équité. On a considéré les hommes comme des troupeaux: ici, on a morcelé l'Italie pour agrandir l'Autriche; là, on a pris à la Saxe pour donner à la Prusse quelque consistance. Puis, pour mieux s'établir dans l'esprit des populations, on leur a promis des constitutions libérales qu'on ne leur a jamais accordées. A la Pologne n'avait-on pas aussi promis un gouvernement libre? En vertu même de ces traités de 1815, la Pologne n'était pas une portion de l'empire russe, mais une aggrégation conditionnelle. L'empereur de Russie était roi de Pologne sous condition, et la Pologne devait avoir son gouvernement à part, sa constitution et ses lois. Eh! bien! l'empereur Nicolas a adjoint la Pologne à ses états, et il la gouverne en vertu du même principe.

Les souverains du Nord ont abusé de la crédulité des peuples, et se sont tous plus ou moins joués de leurs promesses. Oui, tous sont des parjures, tous se sont rendus complices des violences de l'empereur de Russie en Pologne. Pour couvrir leur œuvre d'iniquité, pour empêcher les résistances, ils avaient promis une existence indépendante aux Polonais; cette existence, quelle est-elle? Les récits des religieuses basiliennes arrivées récemment à Rome nous l'auraient appris suffisamment, si depuis long-temps nous n'avions eu à enregistrer les actes de tyrannie les plus odieux. Rien n'a donc été respecté, ni le droit des gens, ni la voix de la justice, ni les liens de la famille, ni le respect de la foi jurée.

On déporte les enfants, on porte atteinte à la pudeur des femmes, on foule aux pieds les croyances religieuses; il n'est pas jusqu'à la langue polonaise qu'on ne cherche à détruire. Jamais peuple n'a été plus durement traité, jamais nation n'a été plus traitreusement rayée de la carte d'Europe. Aussi, son droit de courir sus à ses oppresseurs n'est-il pas contesté. Voyons, qui oserait, en France, s'élever contre la sainte et glorieuse insurrection de Cracovie? Qu'elle soit vaincue ou triomphante, elle n'en sera pas moins louable, pas moins légitime. Il n'y a pas de droit contre le droit, a dit Bossuet, et jamais le droit de la nationalité polonaise n'a été douteux.

S'il n'y a pas de droit contre le droit, si le juste ne peut pas s'alléger, tout acte qui tend à reconquérir le droit, à faire prévaloir le juste sur l'injuste, est donc bon en soi et doit être approuvé. Qu'importe son résultat? D'ailleurs, ce n'est pas avec des calculs sur l'utile que les nations se sauvent de la servitude, mais avec des efforts héroïques.

Quant à nous, on nous dirait demain que tous les insurgés ont été passés par les armes, que leurs femmes et leurs enfants sont traînés dans les déserts de la Sibérie, que nous ne les louerions pas moins de ne pas avoir désespéré de la résurrection de leur patrie. Vivre dans la servitude, est-ce donc vivre? Vivre sans avoir de volonté, sans patrie, est-ce donc remplir sa destination? La vie n'est réelle qu'à une condition, c'est qu'elle ait pour base la liberté, c'est que nous ayons la jouissance des droits principaux qui en font la valeur. Autrement, que sommes-nous? des machines que d'autres volontés font mouvoir. Eh bien! tant vaut que ceux qui font de nous des machines nous détruisent, tant vaut que ceux qui nous ont réduits à n'être que leurs instruments soient obligés de nous briser. Là où l'homme n'a plus de personnalité, que reste-t-il qui ait tant de valeur? Donc, l'insurrection polonaise, bien ou mal combinée, victorieuse ou vaincue, doit être louée et déclarée légitime.

Les Polonais insurgés sont pour nous des frères qui n'ont pas désespéré de la justice de Dieu et de la justice des hommes; ce sont des frères qui ne sont point arrivés au point de torpeur où nous les croyions descendus. Que leur énergie stimule donc la nôtre, et que leurs souffrances et leur courage nous trouvent sympathiques.

Il est bien difficile de savoir la vérité sur ce qui se passe en Pologne. Les nouvelles de ce pays ne nous arrivent que par les journaux allemands soumis à la censure et favorables, pour la plupart, à des intérêts contraires à ceux pour lesquels l'insurrection s'est armée. Il n'est donc pas extraordinaire que ces journaux présentent les événements qui viennent de s'accomplir à Cracovie et dans la Galicie sous un jour peu exact et en dénaturent autant que possible le caractère et la portée.

Quant aux correspondances qui, dans les premiers jours, arrivaient à Paris, et qui pouvaient nous renseigner d'une manière fidèle sur la marche et les progrès du mouvement insurrectionnel, elles sont aujourd'hui complètement interceptées, et l'on ne reçoit plus à Paris que quelques lettres insignifiantes, qui ne peuvent donner aucune idée de ce qui se passe sur le théâtre de l'insurrection et dans les pays susceptibles d'en ressentir le contre-coup.

Le cabinet français seul est exactement tenu au courant, par ses agents, de la situation des faits et de l'état des esprits, et, s'il le le voulait, il pourrait faire connaître la vérité au public. Mais nos hommes d'état ne sont en ce moment préoccupés que d'une seule chose: leur unique pensée est de profiter des événements qui tiennent en ce moment toute l'Europe en émoi pour obtenir de la Russie ces bons rapports, cette entente cordiale qu'ils ont vainement cherchés et appelés depuis quinze ans, et qu'on leur a toujours refusés. Le cabinet des Tuileries est prêt à faire à l'empereur Nicolas le sacrifice définitif de la nationalité polonaise, mais à la condition que Nicolas voudra bien enfin imposer silence à ses rancunes et à ses répugnances, et traiter amicalement avec lui comme il traitait avec le gouvernement de la Restauration. Telle est la préoccupation exclusive des hommes qui tiennent dans leurs mains la direction des affaires de la France.

Pendant que ces hommes rapetissent ainsi la question, l'opinion publique s'émeut et s'agite. A part quelques hommes ossifiés par l'égoïsme, et qui déplorent que cette insurrection, à laquelle ils étaient loin de s'attendre, soit venue les troubler dans leurs spéculations et dans leurs affaires, vous ne rencontrez partout que des citoyens qui vous demandent des nouvelles de la Pologne, qui font des vœux pour le triomphe de l'insurrection, et qui appellent toute la vengeance des hommes et toute la justice du ciel sur les tyrans qui l'ont provoquée.

Les listes de souscription s'élèvent aujourd'hui à 7,314 fr.; aux journaux qui, dès hier, appelaient les amis de la Pologne à venir s'inscrire dans leurs bureaux, il faut ajouter le *Siccle*, qui, après avoir reproduit une très grande partie d'un article du *National*, adhère aux sentiments exprimés dans cet article de la manière suivante:

« Nous le disons sans hésiter: tous les sentiments qu'exprime le *National* sont les nôtres; nous partageons son admiration pour les héros et les martyrs de l'insurrection polonaise; nous sentons, comme lui, une immense pitié pour cette nation infortunée qui se débat peut-être dans sa dernière agonie; tout ce qui pourra être d'un utile secours pour seconder ses efforts, pour défendre ses droits, ou, si elle succombe, pour soulager ses maux, nous le voulons, nous l'approuvons d'avance.

» Le *National* propose, dans ce but, d'organiser un comité où seraient appelés des hommes de tous les partis qui réunissent dans un sentiment commun l'amour de la révolution et le dévouement à la cause polonaise. Nous ne pouvons parler ici qu'en notre nom; mais, s'il est possible, en effet, de former un comité d'où l'esprit de parti qui nous divise soit exclu, et qui serve efficacement les intérêts de la Pologne, nous sommes d'avis qu'il faut le faire.

Il ne peut s'agir, dans cette circonstance, ni d'un comité radical, ni d'un comité dynastique, ni d'un autre comité qui arborerait exclusivement la bannière d'un parti. Si l'on veut servir efficacement les intérêts de la Pologne, il faut, nous le répétons, organiser au plus tôt un comité polonais, c'est-à-dire un comité dans lequel prendront place, oubliant un instant les dissentiments politiques qui les partagent, MM. Béranger, La Mennais, Lamartine, Arago, Odilon Barrot, et d'autres hommes dont l'autorité sur le pays est assez grande pour appeler le concours de toutes les volontés, de toutes les forces, de tous les sentiments généreux et de tous les dévouements.

D'honorables députés paraissent l'avoir compris comme nous, car voici la note qui a été communiquée hier soir à plusieurs journaux et que tous publient ce matin:

« Les députés amis de la Pologne sont invités à se réunir après-demain mardi, à midi, dans le premier bureau de la chambre. M. Dupont (de l'Eure) présidera la réunion. »

Une souscription nationale en faveur des Polonais est ouverte dans nos bureaux. Nous publierons dans notre numéro de demain une première liste.

Nous empruntons au *Charivari* l'article suivant:

LE RÉVEIL DE LA POLOGNE ET LE SOMMEIL DE LA FRANCE.  
L'insurrection polonaise fait des progrès. Il en est de même de la terreur de nos hommes d'état.

Ce mouvement national les a surpris autant qu'affligés. Il les a surpris, parce que, dans leurs investigations policières, ils étaient parvenus tout au plus à saisir l'agitation de quelque obscur complot. Or, il se trouve que, lorsqu'on attendait à peine une émeute, on voit tout-à-coup éclater une révolution. Il y avait bien une conspiration, mais tout un peuple y prenait part; elle comptait pour conjurés vingt millions de Polonais.

Elle a affligé nos grands citoyens, parce qu'ils tremblent à chaque secousse. Des hommes de jugement et de cœur calculeraient ce qu'un ébranlement doit produire, et s'il rendait la position meilleure, ils y applaudiraient ou même y apporteraient le tribut de leur secousse. Mais ils s'en garderaient bien, eux! Ils appellent malheur toute agitation, dût-il en sortir le bonheur. Ils ne remuent point parce qu'ils craignent de choir; ils sont gênés, étouffés, tor-

turés, mais ils n'osent pas même jouer des coudes de peur de déranger leur équilibre. L'important pour eux, ce n'est pas de vivre glorieusement, ils sont incapables d'y songer; de vivre bien même, ce serait pour eux une présomption grande: c'est de vivre. Ils se sentent si pleutres, qu'ils regardent déjà comme une insigne conquête d'être parvenus à exister.

Toute nation a son but. Dites-leur d'y courir: « Oh! non, répondront-ils après avoir consulté du regard l'étranger; on peut vivre en marchant. »

Plus tard, leur pas se ralentissant, vous leur crierez: « Marchez donc!... — Oh! non, répondront-ils après avoir jeté leur coup d'œil sur l'extérieur; on peut vivre sans marcher. »

Il n'y a pas de droit pour ces gens-là, il n'y a qu'un fait. On a dit que si la peste était sur le trône, elle aurait des flateurs; que le choléra devienne une puissance, et il peut être sûr d'avoir nos hommes d'état pour complaisants et respectueux alliés.

Ils ont horreur du mouvement, parce qu'ils occupent une petite place dans un équilibre qu'ils sentent facile et peu solide. Aussi, quand le moindre coin s'ébranle, ils crient haro, sans s'inquiéter de vérifier si c'est un corps étouffé qui se remue, si c'est un membre foulé qui cherche à se tendre. — Qui donc se secoue là-bas? — C'est quelqu'un qui suffoque. — Qu'il prenne son mal en patience... D'où vient ce petit mouvement? — C'est un cœur qui bat. — Est-ce qu'on a un cœur aujourd'hui?

Le *statu quo*, voilà leur rêve, voilà leur dieu. Bon ou mauvais, qu'importe, pourvu qu'il soit conservé! Laissez-y toutes les tyrannies, tous les despotismes, ou vous aurez affaire à eux, à eux, gardiens d'une révolution libérale et populaire. « Ne touchez pas! crient-ils sans cesse. — C'est pour ôter une oppression. — Ne touchez pas! ne touchez pas! — C'est pour introduire une nation libre. — Ne touchez pas! ne touchez pas! ne touchez pas! »

Que peut attendre la Pologne de ces esprits étroits et couards, de ces cœurs atrophiés? C'est une maladroite qui s'en vient compromettre le *statu quo*. « Mais elle a pour elle l'humanité, voyez ses plaies; la justice, voyez son droit. — Eh! c'est précisément ce qui la rend plus embarrassante. Si elle ne pouvait compter ni sur la sanction du droit, ni sur les sympathies des cœurs généreux, elle menacerait bien peu sérieusement le *statu quo*; mais elle a raison, le monde applaudit à ses efforts, et c'est pour cela qu'elle nous fait peur. Maudite soit l'héroïque nation! Que le diable l'emporte, la sublime martyre! »

Mais cette politique égoïste et poltronne passera avec les hommes qui la pratiquent. Que la Pologne espère en nous, comme nous espérons en ce grand réparateur qu'on appelle le temps. La France acquittera plus tard envers vous, braves insurgés, la vieille dette dont elle ne vous paie pas même aujourd'hui les intérêts. Son présent vous bénit, son avenir vous vengera.

Nous enregistrons avec empressement les lignes suivantes de la *Gazette de France*, que nous félicitons de savoir ainsi se placer au-dessus des vieilles répugnances de son parti:

« Rien n'est plus grand que cette cause polonaise: c'est la cause des nationalités. On peut différer d'opinion sur l'opportunité de cette prise d'armes; mais il est impossible aujourd'hui de ne pas être profondément ému de ce grand exemple de patriotisme, et de ne pas être entièrement sympathique à la cause de nos frères de l'héroïque Pologne. »

## Insurrection polonaise.

Malgré la réserve imposée aux feuilles censurées d'Allemagne, les nouvelles qu'elles nous apportent continuent à être favorables aux insurgés de Cracovie. Depuis la retraite des troupes autrichiennes, la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant dans la ville; aucun excès n'a été commis; les magasins, fermés pendant le combat, se sont rouverts, et l'on dit que les communications postales avec la Prusse vont être rétablies. Le plus grand enthousiasme règne sur tout le territoire de la république. Des enfants de quinze ans et jusqu'à des jeunes filles s'arment afin de combattre pour l'indépendance de la Pologne. Les trois membres du gouvernement provisoire sont: MM. Louis Gorskowski, Jeau Lisowski et Alexandre Grzegorsewski. Le premier était adjoint au cabinet d'histoire naturelle à Cracovie; le second est docteur en médecine; nous n'avons pas de renseignements sur le troisième. Les insurgés continuent à montrer les plus grands égards pour les Allemands, et la cocarde rouge et blanche est une sauvegarde assurée.

Le gouvernement provisoire a fait frapper une nouvelle monnaie et a émis des espèces d'assignats; il trouve, d'ailleurs, d'abondances ressources dans la disposition des trésors de la cathédrale. Le territoire cracovien a été partagé en onze districts, à la tête de chacun desquels se trouve un commissaire. En un mot, secondé par le patriotisme des citoyens, le gouvernement provisoire a réussi, en fort peu de temps, à organiser les divers services publics de manière à maintenir une espèce d'ordre au milieu de la crise.

Les insurgés, qui, après avoir poussé jusqu'à Wadowize le général autrichien de Collin, se sont répanchés en Gallicie, paraissent gagner du terrain dans cette province, et le bruit a couru qu'ils s'étaient emparés de Lemberg (la capitale). Ce succès, qui ne peut être qu'éphémère, s'expliquerait par cette circonstance que les Autrichiens ont fort peu de troupes en Gallicie.

On parle de dispositions insurrectionnelles qui existaient aussi en Bohême. A Prague, dans un bal public, l'aigle autrichienne aurait été abattue aux acclamations de tous les assistants et remplacée par d'anciens emblèmes nationaux; enfin le choc électrique serait plus ou moins senti par tous les membres du grand corps slave.

En attendant que la concentration des troupes autrichiennes, prussiennes et russes ait lieu sur les frontières, les insurgés paraissent avoir quelques jours devant eux. Les Russes surtout ont tellement à faire pour surveiller l'ancien royaume de Pologne, la Lithuanie, la Podolie, la Volhynie, qu'il leur serait difficile de faire marcher immédiatement un corps d'armée considérable sur Cracovie.

L'évêque de Cracovie et le président du sénat, M. de Schindler, qui se sont réfugiés à Vienne, ont été reçus en audience particulière par le prince de Metternich.

L'évêque de Gnesen, que l'on disait avoir été arrêté par le gouvernement prussien, se nomme Brodziszewski et non Dombrowski. La personne réellement arrêtée et mise au secret est le comte Dombrowski, fils de l'illustre général de ce nom, qui commandait les légions polonaises en Italie.

Les affaires de Cracovie et de Posen causent une certaine fermentation

dans les provinces rhénanes. A Coblenz, dans la soirée du 1<sup>er</sup> mars, il y a eu une espèce d'émeute à la suite d'une querelle survenue dans une auberge entre des militaires et des bourgeois ; ces derniers ayant été arrêtés et conduits au poste, il s'est formé un rassemblement qui a voulu délivrer les prisonniers en attaquant les soldats à coups de pierres. Le cri de *Vivent les Polonais !* a été proféré à diverses reprises, et la foule devenait menaçante, lorsque le général gouverneur de Bardeleben parut sur la grande place ; à la tête de deux compagnies d'infanterie qui la firent évacuer et mirent fin au tumulte.

— Une première manifestation de Polonais résidant à Paris vient d'avoir lieu. Nous en trouvons le récit dans le *Journal des Débats*, et nous le publions sous toutes réserves :

« Ce matin, dit le *Journal des Débats*, au milieu d'un nombre considérable de réfugiés polonais qui se pressaient à l'hôtel Lambert, chez le prince Czartoryski, attirés naturellement par l'émotion où les jettent les nouvelles de la Pologne, les principaux membres d'une association politique, la société monarchique du *Trois-Mai*, son président, le colonel Breanski, en tête, ont présenté au prince Czartoryski une adresse au nom de plus de mille membres, tous émigrés polonais, dont se compose cette association.

« Les sentiments qu'a exprimés cette fraction importante de l'émigration polonaise ont été des paroles d'union et de confiance dans celui que ces émigrés désignent comme leur chef naturel.

« Ils promettent au prince Czartoryski le concours le plus soutenu et une rigoureuse obéissance à ses commandements, persuadés qu'ils sont, quelle que soit d'ailleurs leur généreuse impatience, que ce concours est par-dessus tout nécessaire pour que l'émigration, par son représentant, puisse le plus efficacement s'associer à la lutte héroïque que recommence la Pologne. Ils terminent en déclarant que, le temps des sacrifices étant venu, ils offrent à ceux de leurs compagnons d'émigration qui ne partagent point les opinions que la société du *Trois-Mai* propage depuis plusieurs années l'abandon provisoire de leurs doctrines et de leurs théories, pour réunir l'émigration entière en un même faisceau dirigé par le prince et lui prêtant son concours.

« Le prince a répondu en commençant par rendre hommage à l'héroïque levée en masse qui se manifeste sur plusieurs points de la Pologne. Il s'est déclaré résolu à la servir de tous ses moyens. Ces moyens, le concours de l'émigration les grandirait sans nul doute. Alors, et sans long-temps attendre, elle pourrait fournir au pays une assistance considérable. Elle obtiendrait pour la Pologne des alliés, des emprunts, l'appui universel de l'opinion publique.

« En témoignant à la société du *Trois-Mai* sa reconnaissance, le prince a nettement déclaré que, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, et tout en rendant justice à l'esprit d'ordre, de discipline et de dévouement de ses membres, il avait toujours regretté que cette société, dont il approuvait la tendance à l'insurrection nationale et les doctrines monarchiques, eût jugé à propos d'en étendre l'application à sa personne d'une manière qui, tout en n'étant qu'un projet, avait failli ôter à sa vie, a dit le prince, le caractère qu'il ambitionnait le plus, celui du plus pur désintéressement dans le service de la patrie.

« En abandonnant ses théories pour réunir tous les cœurs dans une action commune et concentrée, la société du *Trois-Mai* avait fait tomber la seule barrière qui la séparait de lui. Il acceptait avec joie son concours et l'exemple du sacrifice qu'elle venait de donner. Lui aussi ne pouvait oublier qu'aujourd'hui la Pologne pouvait seule nommer un chef ou un gouvernement national. Il continuerait, pour servir la cause, à parler à l'étranger au nom de la Pologne ; mais il serait prêt chaque jour à donner le premier exemple de l'obéissance aux manifestations de la volonté nationale. »

— La *Presse*, qu'on dirait en ce moment rédigée par des écrivains russes, persiste dans le système de calomnie qu'elle a adopté à l'égard de l'insurrection polonaise. En présence des témoignages unanimes de tous les journaux allemands, sans même excepter la *Gazette d'Angsborg*, et de tous les journaux français en faveur de l'esprit d'ordre et de modération avec lequel a procédé jusqu'à présent le gouvernement provisoire de Cracovie, la *Presse* seule crie au massacre, au pillage, et dresse sur cet échafaudage sanglant le drapeau du communisme.

— Le *Journal des Débats* dément aujourd'hui la nouvelle de l'occupation de Lemberg, capitale de la Gallicie, par les insurgés de Cracovie ; mais il constate qu'à la date du 27 février, cinq jours après la retraite des troupes autrichiennes, la ville de Cracovie était toujours en leur pouvoir.

## Paris, le 9 mars 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La chambre avait à s'occuper aujourd'hui, dans ses bureaux, de la proposition de M. de Gasparin relative à l'admission et à l'avancement dans les fonctions publiques, et, en séance publique, de la proposition de M. de Saint-Priest sur la conversion de la rente. Quoiqu'on ait fait, il a été impossible d'appeler et de fixer l'attention générale sur ces deux questions. La chambre tout entière était et est restée en proie à la plus grande anxiété et aux plus vives préoccupations. Les événements de la Pologne l'absorbaient, nous pouvons le dire, d'une manière presque absolue.

MM. Guizot et Duchâtel ont été interrogés sur les nouvelles parvenues au gouvernement ; ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'autres nouvelles que celles que publie ce matin le *Journal des Débats*, nouvelles qui sont assez décourageantes, mais qui paraissent avoir été présentées de manière à amortir le mouvement de baisse qui a eu lieu aujourd'hui, mouvement qu'on prévoyait, auquel on n'avait pas pu se préparer, et par lequel la fortune de certains financiers officiels eût pu être gravement compromise. D'après le *Journal des Débats*, le mouvement insurrectionnel serait complètement étouffé dans la Pologne autrichienne et dans la Pologne prussienne ; il ne resterait plus de chances aux insurgés que dans la Pologne russe. Nous croyons que cette situation a été exagérée. Des nouvelles arrivées cet après-midi par la voie de Belgique permettent de croire qu'à Cracovie et dans la Gallicie l'insurrection tenait toujours.

On s'est beaucoup occupé de la réunion qui doit avoir lieu demain, sous la présidence de M. Dupont (de l'Eure), pour constituer un comité polonais. Cette réunion sera très nombreuse, car dès aujourd'hui plus de soixante députés ont déclaré qu'ils assisteraient et qu'ils tiendraient à honneur de figurer dans le comité qui sera nommé.

— L'intérêt universel qu'inspire la situation de la Pologne révoltée contre ses oppresseurs a trouvé un écho dans tous les journaux, quelle que fût leur nuance. Un seul journal, un seul a eu le déplorable courage de servir les intérêts russes, de livrer ses colonnes aux misérables mensonges que les chancelleries russe, autrichienne et prussienne dictent aux journaux d'outre-Rhin. Ce journal, c'est la *Presse*.

Les hommes de cœur apprécieront une pareille conduite, et le collège électoral de Castel-Sarrasin verra s'il doit la récompenser dans la personne du rédacteur en chef de la *Presse*, de l'organe de l'ambassade russe.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 7 mars.

M. POISAT, rapporteur :  
« Le sieur Toussaint, ex-voyageur de commerce à Lyon, demande une augmentation d'impôt pour l'encens. » — Ordre du jour.  
« Le sieur Gandar, maire de Flocourt (Moselle), demande que le nombre des succursales soit augmenté. » — Ordre du jour.  
« Le sieur Goguet, à Tournans, se plaint d'être victime d'un déni de justice. » — Ordre du jour.  
« Le sieur Sinfal-Menot, ancien pharmacien à Vailly (Aisne), pro-

pose de réduire à un seul alphabet, qu'il indique, tous ceux que possèdent l'écriture et l'imprimerie. » — Ordre du jour.

M. DE LAFARRE, autre-rapporteur :  
« La veuve Nandou, à Paris, demande le paiement d'une somme qui lui serait due par l'Etat du chef de son père décédé. » — Ordre du jour.

M. MARTIN (du Rhône), rapporteur : « Le sieur Beaux, à Paris, se plaint de l'insuffisance des lois faites contre les débiteurs de mauvaise foi. » — Ordre du jour.

« Le sieur Gibert-Arnaud, à Paris, demande qu'il soit pris des mesures contre les jeux de bourse. » — Ordre du jour.

« Le sieur Tuleu, à Belleville, sollicite l'intervention de la chambre pour obtenir une enquête, à l'effet de faire déclarer faux un testament qui lèse ses intérêts. » — Ordre du jour.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du CENSUREUR.)

Séance du 9 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté. M. DESMOUSSEAUX annonce qu'il demandera demain la reprise du projet de loi sur les pêcheries.

M. LE PRÉSIDENT fait avertir à divers reprises les députés que la discussion va commencer ; mais la chambre paraît livrée à des préoccupations tout-à-fait étrangères à la proposition Saint-Priest.

M. DE SAINT-PIEST a la parole pour développer sa proposition sur la conversion des rentes.

La chambre, dit-il, comprend que je n'ai plus à traiter devant elle la légalité du remboursement ou de la conversion de la rente, les avantages, l'utilité de la mesure. Je me bornerai donc à dire quelques mots de l'opportunité que l'on conteste.

Il faut, pour que l'opportunité existe, que la question politique permette la réforme demandée ; il faut que le crédit public soit élevé ; il faut enfin que les capitaux soient abondants.

D'abord, la paix ne semble pas compromise ; la tranquillité n'a jamais été plus profonde. Je ne pense pas d'ailleurs, dit M. de Saint-Priest, que la situation d'un peuple qui a toutes nos sympathies et qui lutte avec énergie pour reconquérir sa nationalité (Très bien ! très bien !) soit de nature à compromettre la paix vis-à-vis de l'Europe. S'il en était autrement, on pourrait laisser au ministre la faculté d'interrompre l'opération. Il importe que la chambre soit prévoyante. Au jour des embarras et des dangers, on nous reprocherait justement de n'avoir pas profité des temps de calme et de sécurité.

M. de Saint-Priest examine la question au point de vue financier ; il soutient que les capitaux sont plus abondants que jamais, que le crédit public n'a jamais été plus favorable à la mesure qu'il propose, et que la différer, c'est donner un aliment nouveau à l'agiotage. Il exprime le vœu que le bénéfice qu'on obtiendra par la conversion soit appliqué au dégrèvement de l'impôt sur le sel.

L'orateur s'appuie sur l'opinion de M. Lacave-Laplagne et sur celle de M. Duchâtel.

M. DE LAMARTINE : Je ne compte pas traiter à fond la question aujourd'hui ; mais je demande à la chambre la permission de lui exposer les raisons principales qu'on m'ont fait de tout temps repousser la mesure. C'est la beauté du gouvernement représentatif qu'aucune classe, qu'aucune minorité ne soit jugée sans avoir été entendue. Je viens donc défendre pour la sixième fois la cause des rentiers. Je vous exposerai trois raisons principales de celles qui ont déterminé ma conviction. De ces trois raisons, la première touche au droit, la deuxième aux résultats, la troisième, enfin, à l'opportunité de la mesure.

M. de Lamartine soutient, en s'appuyant sur le rapport de Cambon, que l'on n'a pas le droit de rembourser. Il n'y a pas de pair pour une rente qui n'a pas de capital constitué. Arrivant à l'opportunité, l'orateur dit qu'on prétend que l'œil voit la politique sereine partout à l'horizon du monde. On ne peut pas discuter les impressions. M. de Saint-Priest voit tout dans une sécurité complète. Il oublie ce qui se passe dans le monde. Voici, en Amérique, cette brûlante question de l'Orégon, qui devient plus brûlante que jamais ; et l'Angleterre est près de s'entrechoquer avec sa rivale. Est-ce là un signe de paix ? La situation de l'Europe est-elle plus favorable au pied des Alpes ? Enfin, ne déplorons nous pas tous les jours la situation de l'Algérie, où nous sommes engagés plus avant que les années précédentes, et où un homme, en qui notre imprudence a personifié la nation arabe, tient la France dans l'impossibilité de cesser ses sacrifices avant un temps donné ?

Il y a une dernière considération qui est dans tous les cœurs, qui agite cette assemblée. Voilà la Pologne qui n'est pas morte et qui vient de donner enfin un grand signe d'énergie et de vie, qui relève son drapeau, bien loin de nous sans doute, mais pas assez loin pour que nos sympathies ne le suivent pas. La France contiendra-t-elle son élan national en présence de cette grande résurrection ? (Mouvement.)

Est-ce donc là un signe de paix ? Est-ce dans telles circonstances que nous pouvons entrer dans l'accomplissement d'une œuvre qui veut trois ou quatre années de sécurité et de prudence ?

Je pourrais entrer dans d'autres considérations, mais je ne le ferai pas. Les impressions ne sont que des impressions. Elles n'ont d'autres preuves qu'elles-mêmes. Mais notre devoir est d'attendre des conditions favorables.

Je combats donc la mesure avec plus de conviction aujourd'hui qu'hier. Si je trouve le moment mal choisi, je vais dire pourquoi en peu de mots : c'est que nous sommes tous plus âgés aujourd'hui de dix ans que le jour où la mesure nous a été soumise pour la première fois. Et, pour mieux me résumer, je dirai que nous étions alors au matin, et que nous sommes au soir. (Murmures.)

M. ODILON BARROT : Il ne faut pas se dissimuler qu'on est d'autant plus facilement porté à croire une mesure inopportune, qu'on la croit elle-même injuste et mauvaise. Cette situation d'esprit est celle de M. de Lamartine. Etrange raison que celle-ci, que la mesure a été présentée il y a dix ans, lorsqu'on pense que chaque année, depuis dix ans, la mesure a reçu de la chambre une sanction plus forte ! Quant à l'extérieur, on se fait une singulière illusion en croyant que les événements puissent empêcher la conversion de la rente. Ces événements n'ont pas avec notre pays une relation instantanée et intime qui doive le troubler dans ses finances. Jusqu'à ce que le droit ait triomphé de la force, il y aura toujours, dans notre pays, des protestations contre la force. (Très bien !) Cette noble émotion, si légitime, n'est pas une raison pour éloigner une mesure financière aussi urgente. (Approbation.)

M. Odilon Barrot dit que les chemins de fer ne sont pas non plus un obstacle, et il continue : Ajourner indéfiniment, c'est frapper la mesure de stérilité et de mort. Nous jouissons d'un calme parfait, d'une complète sécurité ; nous avons une abondance de ressources qui semble défer vos prodigalités. N'y a-t-il pas là de raisons suffisantes pour agir ?

M. le ministre dit souvent qu'il lui est difficile de mettre les recettes à la hauteur des dépenses, et qu'il a besoin de nouvelles

ressources. Eh bien ! en voici une, voici un dégrèvement utile. Qu'il en profite donc, et qu'il n'objecte pas un vain prétexte d'opportunité qui n'existe pas.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances : Je viens demander à la chambre qu'elle veuille bien examiner la question de l'opportunité de la conversion, en se dégageant de l'opinion qu'elle peut avoir sur le fond même de la question. Je lui demande encore de se reporter à la situation où le pays était il y a quelque temps. Elle verra que j'ai eu raison de m'opposer à une mesure qui eût pu entraîner pour le crédit public les conséquences les plus désastreuses.

Ma position est difficile : je suis partisan de la conversion, et il faut que je vienne soutenir devant la chambre qu'en ce moment la conversion serait dangereuse. Il faut du courage pour affronter les difficultés d'une telle situation ; cependant c'est pour moi un devoir, et je le remplirai.

Si l'on s'obstinait à vouloir accomplir la conversion aujourd'hui même, on compromettrait à tout jamais les résultats que cette mesure doit avoir. La conversion du 5 en 4 1/2 ne me paraît être qu'un achèvement de la conversion en 4. Si vous commencez mal votre opération, vous ne pourrez pas la continuer et l'achever ; vous arriverez à une économie insignifiante (dénégation à gauche), et vous ajournerez indéfiniment une économie réelle et véritablement importante. Voilà ce qui arrivera, si vous voulez faire la conversion dans un moment où elle peut occasionner une grave perturbation dans le crédit public.

Voix à gauche : Mais vous parlez contre la mesure.

M. LACAVE-LAPLAGNE : Oui, Messieurs, mais contre la mesure inopportunément réalisée. Il faut choisir votre moment, sans cela vous perdrez sur le capital beaucoup plus que vous ne gagnerez sur l'intérêt. (Agitation.) Je suis convaincu qu'à une époque où le pays entre dans la voie d'un grand développement de travaux publics, à des conditions très avantageuses pour l'Etat, il ne faut pas compromettre la sécurité des capitaux. Nous avons encore deux ou trois grands projets de chemins de fer qui seront probablement votés dans cette session. (Ah ! ah !) Il ne faut pas renouveler les embarras qui ont pesé sur la place de Paris ; la conversion renouvelerait cette crise ; j'espère que la chambre ne voudra pas assumer sur elle une aussi grave responsabilité.

M. le ministre des finances termine en demandant l'ajournement de la question.

M. GOUIN : Je demande la parole.

M. GARNIER-PAGÈS : Le langage que vous venez d'entendre n'est pas nouveau. Il y a dix ans, M. Lacave-Laplagne vous disait aussi qu'il était partisan de la conversion, seulement il en contestait, comme aujourd'hui, l'opportunité. L'année dernière, toutefois, il n'a pas dit absolument la même chose ; il a pris devant vous des engagements solennels, et ce sont ces engagements solennels que nous venons le sommer de remplir aujourd'hui. L'année dernière, on pouvait prévoir tous les embarras financiers que les chemins de fer suscitent ; cependant on a pris alors l'engagement de présenter un projet de loi à l'ouverture de cette session. Ce projet, pourquoi ne le présente-t-on pas ? Pourquoi manque-t-on de parole à la chambre ? Pourquoi nous demande-t-on un ajournement nouveau ?

L'orateur réfute les objections développées par M. le ministre des finances ; il nie que la conversion de la rente, si elle avait lieu en ce moment, dût avoir pour résultat de diminuer le capital de la rente.

M. Garnier-Pagès dit qu'il y a eu cette année des opérations considérables faites par des individus qui avaient deviné la pensée du ministre.

M. LACAVE-LAPLAGNE : J'avais annoncé, dès la présentation du budget, que je ne ferais pas la conversion.

M. GARNIER-PAGÈS : Il y a des gens qui ont su la délibération du conseil des ministres et qui ont fait des opérations très profitables pour eux.

J'ai un fait à dire à M. de Lamartine. En recherchant dans les archives, j'ai trouvé les traces du premier emprunt fait par l'Hôtel-de-Ville en 1522, et le contrat porte ces mots : « Rentes à rachat et réméré perpétuel au prix de la constitution des rentes. »

On avait proposé de renvoyer le débat de toutes nos questions financières à la discussion de la conversion. Si la chambre aime mieux qu'on le renvoie aux crédits supplémentaires, je ferai ce qu'elle voudra ; mais il faut qu'on sache tôt ou tard comment nos finances ont été gérées. Il faut qu'on sache que le ministère est cause de tout le mal. (Murmures aux centres.) N'est-ce pas le ministère qui a provoqué la fusion des compagnies de chemins de fer, qui y est même intervenu ?

Il est quatre heures ; la séance continue.

## Afrique française.

Le paquebot le *Sphinx* de la compagnie Bazin-Périer, capitaine Bonnefoy, qui a quitté Alger le 5 de ce mois, est arrivé à Marseille samedi dernier, à cinq heures du soir, et a apporté les nouvelles suivantes :

M. le maréchal Bugeaud a quitté Alger le 5 mars, à onze heures du matin, pour se rendre au Fondouc, où se trouve réunie la colonne expéditionnaire destinée à agir dans l'est. M. le duc d'Alby doit se diriger par la route du pont de Beni-Hini vers la vallée de Bordj-Boghni, au nord du Jurjura.

— Le *Moniteur Algérien* établit ainsi la situation des trois provinces des possessions d'Afrique :

« D'après les derniers renseignements, Abd-el-Kader serait toujours campé sur le revers sud du Jurjura, entre les Beni-Meddour et les Beni-Yala. Le territoire de ces deux tribus est, dit-on, fort difficile ; il est montagneux et coupé de profonds ravins produits par la masse abondante et rapide des eaux qui descendent de la chaîne rocheuse. L'émir est allé le 27 à Bordj-Boghni pour assister à une réunion de chefs kabyles qu'il avait convoqués.

« Plusieurs tribus, et notamment celles de la rive droite de l'Oued-Sebaou, ne se sont pas fait représenter à cette réunion.

« Quelques milliers de Kabyles en armes entouraient cette espèce de congrès de notables. Avant de se séparer, il a été brûlé beaucoup de poudre, ce qui a fait croire que les chefs kabyles avaient donné parole de soutenir Abd-el-Kader.

« M. le colonel Camon, du 35<sup>e</sup> de ligne, a fait, le 23 et le 24, dans le Djebel-Sahari, du côté de Zariès, deux razzias sur des douars ennemis. Il a ramené 5,000 moutons, 60 bœufs, et une quarantaine de prisonniers. Les cavaliers arabes des tribus fidèles de la lisière du Tell sont revenus chargés de butin.

« M. le chef de bataillon Prévost, commandant supérieur de Teniet-el-Had, s'est porté le 17 sur le territoire des Ouled-Bessoum avec la partie disponible de sa garnison et le goum de nos fidèles alliés les Ouled-Ayad. Il avait pour but de vider les silos de cette tribu, qui est encore en insurrection. Cette opération a parfaitement réussi, toutes les bêtes de somme des Ouled-Ayad et des Beni-Melita ont été chargées de grains ; mais, au moment où la retraite commençait, notre petite troupe a été assaillie par de nombreux cavaliers et fantassins, au milieu desquels a bientôt paru le kalifa Hadj-Seghir. La retraite est alors devenue plus difficile, mais elle s'est faite en bon ordre, grâce à la vigueur du commandant et de sa troupe. Toutes les bêtes de somme ont été ramenées. Nous avons eu quelques blessés et deux tués.

« Les Bou-Aïch, qui s'appuyaient sur une colonne de protection placée à Daya du Nahr-Ouassel, ont exécuté une grande razzia sur les Ouled-Kre-

l'eff, tribu qui des premières s'était insurgée dans le sud de Tiaret et avait fui à l'approche de la colonne du gouverneur général, dans les derniers jours d'octobre.

Le caïd des Send-Jess a attaqué la cavalerie d'Hadj-Seghir; il lui a tué trois hommes et pris deux chevaux. Le même caïd a tué neuf hommes d'une bande qui s'était formée dans la vallée du Chéouf; deux hommes assez importants sont au nombre des morts.

M. le lieutenant-colonel Canrobert a fait plusieurs coups de main sur les tribus du Bas-Dahra, qui soutiennent Bou-Maza. En ce moment, cet officier supérieur agit vers le Bas-Chéouf, de concert avec une colonne de Mostaganem, afin de ramener à la soumission une fraction du Bas-Dahra, qui, avec quelques tribus de l'Ouarensenis, forment aujourd'hui les deux seuls foyers d'insurrection qui existent depuis la frontière du Maroc jusqu'à l'Isser, dans l'est d'Alger.

MM. les colonels Eynard et Pelissier doivent, vers le 8, entrer dans les montagnes de l'Ouarensenis, et agir de concert contre les tribus qui ont suivi Hadj-Seghir.

De ces faits, il résulte qu'Abd-el-Kader s'est réfugié dans les contrées kabyles qui ne nous furent jamais soumises et où nous n'avons jamais porté nos armes.

On voit aussi, par l'expédition tentée sur le territoire marocain pour saisir la déira et par les petits coups de main dont nous venons de parler, qu'au lieu d'attendre les attaques de l'ennemi, nous sommes partout en offensive. Nous croyons pouvoir assurer que sous peu de jours ce mode de guerre sera pratiqué sur une plus grande échelle. Déjà on s'aperçoit, sur la frontière du sud, du bon effet moral que cela a produit. Nos tribus étaient affligées et effrayées par les deux razzias qu'Abd-el-Kader a exécutées dans le sud de Medeah et par le coup de main sur les Issers; elles ont repris confiance en voyant que nous ne nous bornions pas à parer les coups qu'on nous portait et que nous allions nous-mêmes en porter au loin de plus décisifs.

Tout le cercle d'Alger, les subdivisions de Milianah, de Medeah et d'Orléansville sont parfaitement calmes. Tous les chefs de la plaine de la Mitidja et des montagnes environnantes sont venus visiter M. le gouverneur général à son retour et lui ont assuré que la tranquillité ne serait pas troublée.

La province d'Oran est à peu près rétablie dans la situation où elle était avant les tentatives qu'a faites Abd-el-Kader pour reconquérir son ancienne puissance. Toutefois, de temps à autre, quelques partis de cavaliers agaçants du sud viennent se jeter entre Oran et Tiemcen.

Quelques chériffs, quelques prédicateurs de guerre sainte se montrent sur trois ou quatre points de la province de Constantine, et cependant l'esprit de cette contrée est si bon, que ces artisans de trouble n'ont trouvé encore que très peu de sympathie.

Telle est la situation exacte des trois provinces au moment où M. le maréchal gouverneur quitte Alger pour reprendre la campagne.

On lit dans l'Akhbar du 3 mars: « Mardi dernier, Ben-Zamoun est arrivé spontanément à Alger, et a été accompagné chez M. le maréchal duc d'Isly par M. le colonel Daumas. La présence de ce chef parmi nous, après la défection qu'on lui avait généralement imputée, a d'abord causé quelque étonnement, puis elle a disposé à croire qu'il ne se sentait pas coupable, et que des apparences fâcheuses avaient pu seules le faire passer pour un traître. En effet, voici les détails que nous avons obtenus sur cette affaire; ils prouvent qu'en se tenant momentanément avec Abd-el-Kader, Ben-Zamoun n'a cédé qu'à la nécessité, et qu'il est revenu franchement à nous sitôt que les circonstances impérieuses qui avaient maîtrisé sa volonté ont cessé d'exercer leur empire.

Ben-Zamoun, à ce qu'on assure, avait eu connaissance de la marche de l'émir dans l'est et de son arrivée à Ouled-el-Djenan, dans le Hodna; mais la distance qui sépare ce dernier point du pays des Flittas est assez grande pour que cette circonstance n'eût rien d'inquiétant. Cependant Abd-el-Kader, avec sa rapidité accoutumée, au moyen d'une marche forcée d'un jour et d'une nuit, vint dans la plaine d'Isser, fit sa razzia et alla séjourner au-dessous des Emaïels. Là, il écrivit lettres sur lettres à Ben-Zamoun pour l'engager à se réunir à lui, et n'ayant éprouvé que des refus, il menaça les Emaïels, sur le territoire desquels Ben-Zamoun avait une grande partie de sa famille et de ses biens. Cette dernière circonstance obligea celui-ci à temporiser, à parlementer jusqu'à ce qu'il eût détourné le péril et mis ses propriétés en lieu sûr. C'est alors qu'il passa généralement pour avoir fait défection.

Pendant que ce bruit courait, Ben-Zamoun était rentré avec les siens sur son territoire, où Abd-el-Kader lui envoya un burnous d'investiture, afin de le compromettre davantage vis-à-vis des Français. Mais ce chef ne se laissa pas plus ébranler par la crainte que par les promesses; et, ce qui paraît prouver sa bonne foi, il est venu ici pour protester par sa présence contre les accusations qui pesaient sur lui. Dans un moment où Abd-el-Kader déploie les plus grands efforts pour soulever les Kabyles de l'est contre nous, le concours de Ben-Zamoun est trop utile pour qu'on ne doive pas se réjouir de voir disparaître les fâcheux soupçons qu'on avait conçus un instant sur sa fidélité.

La vente des objets pris dans la razzia faite sur Abd-el-Kader par M. le général Gentil le 7 février dernier vient d'avoir lieu et a produit 44,000 francs. Deux officiers de la direction des affaires arabes portent cette somme dans la tribu des Issers, afin de la partager, en présence du caïd et des notables, entre les personnes de cette tribu qui, n'ayant point porté les armes contre nous, ont éprouvé des pertes dans la razzia exécutée par Abd-el-Kader. Cette mesure, d'une bonne politique, prouvera aux indigènes que si nous savons agir rigoureusement contre les révoltés et les traîtres, nous ne négligeons pas les intérêts de ceux qui ont pris au sérieux la soumission faite à la France et ont maintenu leurs promesses au péril de leurs biens et de leurs personnes.

Le 6 novembre dernier, Dermont père travaillait, sur les neuf heures du matin, dans une vigne située sur la commune de Corcelles. Tout-à-coup se dispose à quitter la maison de son neveu, et presque aussitôt tire sur lui un coup de fusil qui l'atteint au bras droit et le renverse. Aux cris de Dermont, sa fille, la femme Guerin, accourt; Beras tire sur elle un second coup de fusil qui heureusement n'atteint pas cette malheureuse femme, Beras, qui n'a été arrêté qu'après avoir essayé de faire un nouvel usage de ses armes.

### Cour d'assises du Rhône.

Audience du 9 mars. PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE. Tentatives de meurtre sur deux personnes, dont l'une suivie de blessures graves.

Sur la table des pièces à conviction se trouvent rangés trois fusils, deux pistolets et deux poignards. Toutes ces armes sont grossièrement montées et ont dû l'être par l'accusé lui-même.

L'accusé, Jean Claude Beras, est un homme de 58 ans, mais auquel on donnerait plus, d'une haute taille, d'une figure froide et indiquant une insensibilité complète. Il est calme, et répond à toutes les questions qui lui sont adressées sans le moindre embarras. De sa poche sort un morceau de pain de la prison, et on voit auprès de lui un petit paquet contenant quelques hardes; le malheureux avait sans doute conservé l'espérance de sortir de la cour d'assises libéré par un verdict d'acquiescement.

Jean-Claude Beras habitait à Corcelles une maison isolée qui lui appartenait; il y vivait seul, ne sortant que pour chasser en tout temps et chez tout le monde; il était ordinairement armé d'un fusil, d'un pistolet et d'un poignard, et n'avait de relations avec ses voisins que pour menacer de mort quiconque s'opposait à sa volonté.

Jean-Claude Beras n'a jamais eu ni femme ni enfants, ni aucun de ces liens de famille qui moralisent l'homme. Depuis vingt ans il vit complètement seul, et cet abandon a accru la violence et la sauvagerie de son caractère; aussi était-il devenu la terreur des habitants de son village.

Les sœurs Dermont père et fils, cultivateurs à Lancié, étaient surtout en butte à son inimitié. Dermont fils est locataire d'une maison appartenant à des mineurs, neveux de Beras; l'accusé avait résolu de l'en faire déguerpir, sous prétexte que Dermont fils ne voulait pas lui remettre les quittances de loyer, et il rendait Dermont père responsable du refus de son fils.

Le 6 novembre dernier, Dermont père travaillait, sur les neuf heures du matin, dans une vigne située sur la commune de Corcelles. Tout-à-coup se dispose à quitter la maison de son neveu, et presque aussitôt tire sur lui un coup de fusil qui l'atteint au bras droit et le renverse. Aux cris de Dermont, sa fille, la femme Guerin, accourt; Beras tire sur elle un second coup de fusil qui heureusement n'atteint pas cette malheureuse femme, Beras, qui n'a été arrêté qu'après avoir essayé de faire un nouvel usage de ses armes.

Pour se défendre, Claude Beras prétend que la blessure dont se plaint

Dermont est le résultat d'un accident; qu'ayant levé le bras pour menacer Dermont, son fusil est parti sans qu'il ait mis en joue et sans qu'il ait tiré.

Les témoignages n'établissent aucuns faits nouveaux, Dermont ne sait pas lui-même s'il a été mis en joue; mais un témoin a vu Beras ajuster la fille de Dermont, la femme Guerin.

Après avoir entendu M. de Peyroni au nom de Dermont, partie civile, M. Daverton, avocat général, et M. Roté, défenseur de Beras, le jury rapporte un verdict qui déclare Beras coupable de tentative de meurtre sur Dermont père, en admettant toutefois des circonstances atténuantes en sa faveur.

La parole donnée à M. l'avocat général pour l'application de la peine, M. de Peyroni développe ses conclusions tendantes à une condamnation de six mille francs de dommages-intérêts, demande énergiquement combattue par le défenseur de Beras.

La cour, après en avoir délibéré, condamne Beras à dix années de réclusion, sans exposition publique; faisant droit aux conclusions de la partie civile, elle condamne Beras à payer à Dermont trois mille francs à titre de dommages-intérêts, et fixe à deux années la durée de la contrainte par corps.

### Audience du 10 mars. Assassinat.

Jean Rivoire, cultivateur à Larajasse, comparait aujourd'hui devant le jury sous la prévention d'assassinat. Voici les faits que rapporte l'acte d'accusation:

Le 17 juillet 1845, entre dix et onze heures du matin, un homme fut trouvé gisant sur la rive droite de la rivière de Coise, à peu de distance du hameau de Margarat, commune de Larajasse. Cet homme, dont les vêtements étaient mouillés et tachés de sang à plusieurs endroits, avait diverses blessures. La main gauche, notamment, était mutilée et avait laissé échapper une grande quantité de sang. Il était très faible et put à peine faire quelques pas. On le plaça sur un brancard pour le transporter à son domicile. Cet homme était Jean-Antoine Bailly, journalier, demeurant au hameau de Margarat. Questionné sur l'état dans lequel il se trouvait, Bailly répondit d'abord qu'il avait bu la veille à Larajasse, qu'il s'était mis en route bien avant dans la nuit, qu'il avait fait une chute dans le bois, puis une autre dans la Coise, et que c'était ainsi qu'il s'était blessé. Mais le médecin reconnut que cette version était un mensonge, que la blessure était le résultat d'un coup de feu chargé à petit plomb, mais tiré de fort près. Le coup avait atteint la face, la poitrine et le bras; mais il avait surtout frappé la main gauche, qui était, pour ainsi dire, broyée. L'artère cubito-palmaire avait été coupée; une abondante hémorrhagie en était suivie, et devait entraîner la mort de Bailly, qui, le lendemain à huit heures du matin, expirait.

L'auteur du crime ne tarda pas à se faire connaître. Rivoire se vanta d'avoir débarrassé la commune d'un maraudeur et d'un voleur de profession, et de l'avoir frappé au moment où il venait de voler du foin dans ses prairies.

Pendant la nuit du 18 au 19 juillet, Rivoire, s'étant aperçu de nombreux vols commis à son préjudice, résolut d'y mettre un terme. Armé d'un fusil, il alla s'embusquer dans le petit bois qui avoisine son pré où le foin était en meules. Vers onze heures, il vit un homme qui emportait un faix de foin; mais il était trop éloigné. Persuadé que le maraudeur reviendrait à la charge, il ne tira pas. L'individu revint en effet; quand il passa près de Rivoire, celui-ci fit feu. Le fusil était à pierre, et le coup ne partit pas; mais à la seconde fois l'amorce s'enflamma, le coup partit, et le maraudeur tomba.

A l'audience, Rivoire déclare que Bailly se mit à crier; quelques personnes accoururent, aidèrent Bailly à se relever, et, quand ils furent à quelque distance, il s'éloigna. Cette circonstance, jointe au soin que Bailly a pris de cacher la cause de sa mort et à l'empressement que sa femme et ses filles ont mis à cacher les vêtements de cet homme quand il a été ramené chez elles, a fait penser que Bailly avait été secouru par sa famille. M. le juge de paix a constaté dans l'instruction qu'il était probable que Bailly avait été secouru et transporté au bord de la rivière, afin de faire croire à une chute. En effet, la maison de Bailly avoisine le pré; dans le silence de la nuit, le coup a dû s'entendre facilement. Sa famille, qui partage ses habitudes, a dû accourir; elle a voulu simuler un accident, afin d'expliquer les blessures que Bailly venait de recevoir. Il est trouvé à 1,500 ou 1,600 mètres de sa demeure, distance beaucoup plus grande que celle qu'il avait à parcourir pour rentrer chez lui.

Aussi M. Margerand, défenseur de Rivoire, s'attache à démontrer qu'il y a eu erreur dans la qualification donnée à l'action de ce jeune homme. Il y a un homme mort, mais il n'y a pas pour cela homicide. Les coups et blessures n'auraient pas amené la mort, si Bailly n'eût pas été abandonné pendant douze heures par sa famille. L'artère a été ouverte, l'hémorrhagie a amené la perte de tout le sang; mais si Bailly eût été immédiatement pansé, la mort ne s'en serait pas suivie. L'accusation établit bien la mort, mais elle ne prouve pas que ce soient les violences directement exercées qui aient occasionné cette mort; c'est le manque de soins, ce sont les imprudences énormes commises par la famille. On entourée de quelques linges le poignet de Bailly, précaution insuffisante; on le transporte dans un endroit désert, sur les bords d'une rivière, et, là, Bailly augmente encore le mal en essayant de prendre un bain, afin d'apaiser la douleur qu'il éprouvait.

M. Margerand termine en insistant avec force sur cette idée que Rivoire est un propriétaire qui se défendait des déprédations faites à sa propriété, et que jamais il n'a eu l'intention de tuer, mais de donner une leçon au maraudeur obstiné qui pillait ses domaines.

Après quelques minutes de délibération, le jury rend un verdict par lequel Rivoire est déclaré non coupable et mis immédiatement en liberté.

### Même audience. Infanticide.

L'histoire de Marie Bonnefont est celle d'un grand nombre de malheureuses filles qui se trouvent orphelines dès l'enfance, succombent à la séduction dans leur jeunesse, et arrivent en sanglotant sur le banc des assises, sous le poids de la grave accusation d'avoir caché leur grossesse et immolé leur enfant. Marie Bonnefont, après une première faute, était allée faire ses couches chez M<sup>me</sup> Choron, accoucheuse à Thizy. Les relations qu'elle avait eues avec le père de son premier enfant continuèrent après ses couches et lorsqu'elle était restée comme servante dans la maison de M<sup>me</sup> Choron. Un jour, cette dame reconnut chez Marie Bonnefont des indices d'accouchement. Pressée de questions, celle-ci déclara être accouchée au bout de huit mois d'un enfant qui avait vécu quelques instants, mais qui n'avait pas tardé à succomber. Elle l'avait alors caché dans sa paille, et l'avait jeté dans le canal de Thizy, ayant une pierre attachée au cou. Le médecin, dans son rapport sur l'état du cadavre, déclare qu'il existait quelques traces de strangulation. C'était sur la clandestinité de l'accouchement et la suppression du cadavre que s'appuyait l'accusation pour demander une condamnation.

M<sup>o</sup> Dubost, dans une plaidoirie pleine de chaleur et de logique et aussi remarquable par le choix des idées que par l'élégance du style, a prouvé que cette mère n'avait aucun intérêt à tuer son enfant. Son honneur était perdu par une première couche. La misère ne pouvait pas plus atteindre son second enfant que le premier; les portes de l'asile qu'offre aux nouveaux nés la charité chrétienne étaient toujours ouvertes. Rien ne pouvait lui conseiller un crime. Il est plus logique d'expliquer le décès de l'enfant par un accident, en admettant même qu'il y ait eu strangulation, circonstance qui n'est pas complètement prouvée. On accuse cette fille de ne pas avoir révélé sa grossesse; mais elle était encore à temps de le faire; elle avait encore un mois de gestation. Elle ne pouvait redouter de confier son sort à M<sup>me</sup> Choron qui déjà lui avait prêté son ministère; seulement elle redoutait le moment de ces pénibles aveux. Enfin la disparition du cadavre s'explique par cette mort instantanée, arrivée à la suite d'un accouchement sans témoins. Marie Bonnefont aurait parlé, qu'elle n'en aurait pas moins été soupçonnée et accusée d'infanticide; elle a préféré jouir du bénéfice du secret qu'elle avait gardé sur sa grossesse. Les faits retenus peuvent être graves, mais ils ne sont pas suffisants pour amener une condamnation.

Le jury adopte le système de la défense et rapporte bientôt un verdict d'acquiescement.

### Chronique.

Il existe depuis long-temps un abus dont le public souffre sans

se plaindre, il est vrai, mais dont il serait content de se voir débarrassé; nous voulons parler de cette longue chaîne de voitures de la Suisse et du Jura qui intercepte pendant un quart d'heure, quelquefois plus, le passage des ponts du Rhône, lorsqu'elle longe les quais. Nous avons compté jusqu'à vingt le nombre de ces voitures; chacune était trainée par un cheval dont la tête surmontait l'arrière-train de la charrette qui le précédait, de manière à ne laisser aucun espace pour la circulation des piétons, qui étaient obligés de s'arrêter jusqu'à ce que le convoi eût entièrement disparu. Ces convois ne sont souvent dirigés que par un seul conducteur. Les agents chargés de veiller aux intérêts et à la sécurité de la population ne pourraient-ils pas exiger que cette longue chaîne fût séparée en plusieurs parties, dont chacune serait dirigée par son conducteur?

Dans un article contenu dans l'un de nos derniers numéros, article émanant de l'administration du Dispensaire de Lyon, on a omis de donner l'adresse de cet établissement charitable. C'est rue Tupin, n<sup>o</sup> 13, que les personnes désirant s'associer aux bienfaits de cette œuvre pourront se présenter pour retirer des cartes contre leur souscription.

On peut réclamer à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police de sûreté, une chaîne de pièce de soie verte et cuite, pesant environ cent grammes. Ce petit paquet de soie a été trouvé.

On lit dans un journal de Lyon: « Il se fait actuellement à l'école vétérinaire des expériences sur les moyens de prévenir la communication de l'hydrophobie et de guérir cette redoutable maladie. Les premiers essais du moyen proposé par une personne étrangère à l'école ont donné les résultats suivants:

On a fait mordre cinq chiens par un autre chien chez lequel la rage était bien constatée; puis, au choix de MM. les professeurs, on a soumis trois des animaux mordus au traitement proposé. Ces trois animaux ont été préservés de la rage, tandis que le mal s'est déclaré avec violence chez les deux autres, le premier et le cinquième, qu'on avait livrés à leur état, et qui sont morts dans les convulsions de l'hydrophobie.

Il serait bien à désirer que des expériences répétées et parfaitement concluantes pussent faire reconnaître l'efficacité du traitement indiqué. Le zèle et l'habileté des professeurs de l'école ne manqueront pas de fournir, à ce sujet, toutes les lumières qu'on attend de leurs études.

Un effectif de 3,000 hommes de troupes traversera Mâcon du 16 mars au 5 avril dans l'ordre suivant:

307 hommes du 31<sup>e</sup> de ligne, le 16 mars; 246 hommes du 31<sup>e</sup>, le 17; 307 hommes du 31<sup>e</sup>, le 18; 246 hommes du 61<sup>e</sup>, le 20; 185 hommes du 43<sup>e</sup>, le 21; 246 hommes du 43<sup>e</sup>, le 22; 246 hommes du 19<sup>e</sup> léger, le 30; 368 hommes du 22<sup>e</sup> de ligne, le 31; 450 hommes et 12 officiers du 1<sup>er</sup> du génie, le 2 avril, et 450 hommes du 3<sup>e</sup> du génie, le 5 avril. Ces troupes se dirigeront sur Lyon.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 9 mars 1846.

Hier, dans la journée, on a fait 85 80 par suite de la baisse de 1/2 0/0 qui a eu lieu le 6 sur les fonds anglais. Aujourd'hui, les fonds étant arrivés en hausse de 1/4 0/0, on a fait, avant l'ouverture, 84 12 1/2 et 15, et le premier cours au parquet a été 84 05. Le 3 0/0 est tombé d'abord à 83 85, puis il est remonté à 84 10; et il a fermé au parquet à ce prix. Dans la soirée, il est resté à 84 12 1/2.

Il s'est fait beaucoup d'affaires.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	84 »
Quatre pour cent.....	108 90
Quatre et demi pour cent.....	» »
Cinq pour cent.....	119 85
Emprunt de 1844.....	85 85
Trois pour cent belge.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »
Cinq pour cent belge.....	105 1/2
Cinq pour cent napolitain.....	» »
Récépissés Rostchild.....	100 90
Cinq pour cent romain.....	401 »
Cinq pour cent portugais.....	» »
Trois pour cent espagnol.....	» »
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.....	» »
Banque de France.....	3390 »
Comptoir Gannard.....	1240 »
Banque belge.....	900 »
Caisse Lafitte.....	» »
Obligations de Paris.....	» »
Saint-Germain.....	» »
Versailles (rive droite).....	» »
— (rive gauche).....	540 0/0
Paris à Orléans.....	1505 »
Paris à Rouen.....	1057 50
Rouen au Havre.....	742 50
Avignon à Marseille.....	990 »
Strasbourg à Bâle.....	241 25
Orléans à Vierzon.....	750 »
Orléans à Bordeaux.....	660 »
Amiens à Boulogne.....	585 »
Montreuil à Troyes.....	» »
Bordeaux à la Teste.....	» »
Chemin du Nord.....	780 »
Fampoux à Hazebrouck.....	460 »
Dieppe et Fécamp.....	» »
Paris à Strasbourg.....	541 50
Tours à Nantes.....	573 75
Paris à Lyon.....	625 »

### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	985	»	985	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	1505	»	1295	1315
prime.....	»	»	1517 50	»	1556 25	»
Paris à Rouen.....	»	»	1037 50	1040	1042 50	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	751 25	»	755	»
prime.....	»	»	752 50	»	760	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	781 25	782 50	781 25	785
prime.....	»	»	752 50	»	797 50	»
Paris à Lyon.....	»	»	»	»	627 50	»
prime.....	»	»	»	»	635	»

### Nouvelles Etrangères.

ÉTATS-UNIS.

Le paquebot américain *Duchesse d'Orléans*, parti de New-York le 16 février, est arrivé mercredi matin au Havre.

La question de l'Oregon était toujours la principale affaire du moment. La résolution tendant à recommander au président la dénonciation du traité d'occupation conjointe, après avoir passé dans la chambre des représentants, était en discussion devant le sénat. On ne doutait pas qu'elle n'y fût adoptée; mais déjà l'opinion, satisfaite par ce premier triomphe, envisageait plus froidement les choses, et la réflexion commençait à se faire jour au sujet des suites de cette mesure.

Voici sur ce point les derniers renseignements venus de Washington et portant la date du 14:

Rien de nouveau sur l'état de la question de l'Oregon; il est seulement certain que les négociations n'ont pas été reprises, et que M. Pakenham n'a fait aucune ouverture nouvelle depuis la dernière proposition relative à l'arbitrage. Cependant les choses prennent chaque jour un caractère plus amical, et l'on ne doute pas qu'elles n'arrivent à une solution pacifique, à moins qu'elles ne rencontrent un achoppement dans les projets de révision du tarif, qui présentent quelque danger en ce sens.

**Spectacles du 11 mars.**  
**GRAND THEATRE.** — Le Jeune Mari, comédie. — Les Amants de Castille, ballet.  
**CELESTINS.** — Les Pages et les Poissardes, ou la Cour et la Halle, vau-deville. — Karl, ou le Châtiment, drame. — Le Cadet de Gascogne, vau-deville.  
 Le gérant responsable, B. MURAT.

les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement et chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 45, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

**BONBONS EUPHONIQUES**, indispensables aux personnes qui se livrent à l'étude du chant. Ils détruisent les mucosités qui assourdissent la voix, et lui donnent de l'ampleur et de la fraîcheur. — A Paris, chez Jozeau, pharmacien, rue Montmartre, 161; à Lyon, chez Laroque, pharmacien, rue Saint-Polycarpe.

**COLISÉE.**  
 Samedi 14 mars 1846, grand bal paré, travesti et masqué. L'orchestre, composé de 120 musiciens, sera conduit par MUSARD, chef d'orchestre des bals de l'Académie royale de Musique, qui fera exécuter les quadrilles joués aux bals de l'Opéra.  
 Samedi 21 mars 1846, grand bal paré, travesti et masqué, dit BAL DE LA MI-CAREME.  
 Incessamment les premières représentations du Cirque Olympique allemand, sous la direction de M. Goetz.  
 LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

**VENTE AUX ENCHÈRES**  
 APRÈS FAILLITE.  
 Le dimanche quinze mars courant, et jours suivants, à huit heures du matin, au domicile et en la fabrique du sieur Ennemond Luizet, ex-chauffournier et tuilier à Feyzin, il sera procédé à la vente aux enchères du mobilier, du matériel et des marchandises dépendant de la faillite du sieur Luizet, savoir:  
 Horloge, buffets, tables, chaises, fontaine, glace, bureaux, commodes, lits garnis, garde-robes, fusils de chasse, linge, batterie de cuisine, vases vinaires, cuves, pressoir, vin, blé, charrettes, tombereaux, voiture bourgeoise, ustensiles aratoires, chevaux, vaches, fourrage, paille, avoine, pommes de terre, pierre de chaux, charbon, tuiles et briques.  
 Le prix sera payé comptant.  
 Il sera perçu cinq centimes par franc. (1213)

**VENTE VOLONTAIRE**  
**D'UN MOBILIER D'AUBERGE**  
 Située au Grand-Peuplier, commune de Beynost, canton de Montluel, sur la grande route de Lyon à Genève, entre Montluel et Miribel.  
 Il consiste en lits, matelas, couvertures, tables, chaises, tabourets, batterie de cuisine, horloge, et tous les ustensiles propres à une auberge.  
 S'adresser de suite, pour traiter, au sieur Simon, dans ladite auberge, qui vendra séparément ou ensemble. (305)

**A VENDRE** Le domaine de Grange-Neuve, commune de Saint-Georges-d'Espéranche, canton d'Heyrieux (Isère), à environ seize kilomètres de Lyon, douze kilomètres de Vienne, dix de Bourgoin, à l'intersection de la route de Vienne à Bourgoin avec la future route de Lyon à la Côte, à quelques pas de celle de Vienne à Grémieux, à un quart d'heure du bourg de Diémoz, à un quart d'heure de celui d'Heyrieux.  
 Ce domaine a une contenance d'environ trente-six hectares en terres labourables, de très beaux bâtiments d'exploitation et une fontaine. On y va de Lyon par Heyrieux.  
 Prix : 50,000 f.  
 S'adresser à M. Ambroise Roussel, régisseur, à Chanoz, près Diémoz, par la Verpillière (Isère). (1201)

**A VENDRE** JOLIE MAISON BOURGEOISE avec un clos attenant à ladite maison, et terrain propre à bâtir sur le cours des Tapis.  
 S'adresser chez M<sup>me</sup> veuve Dupont, rue d'Enfer, n. 9, à la Croix-Rousse. (318)

**A VENDRE** pour cause de maladie. Un cabinet de lecture bien achalandé.  
 S'adresser à M. Charcot, marchand de gants, place de la Préfecture, 17, à Lyon. (1221)

**A VENDRE** Jolie petit fonds de mercerie, modes en lingerie pour femme, bien achalandé, situé grande rue de la Guillotière, n. 86. S'y adresser. (320)

**A VENDRE** Fonds de cabaret-restaurant, situé rue des Capucins, n. 7, dans le passage. On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'y adresser. (316)

**A LOUER** DE SUITE. — Vaste rez-de-chaussée de 23 mètres 50 centimètres de long sur 15 mètres 50 centimètres de large, et quatre pièces au-dessus. On peut céder la force de deux à quatre chevaux.  
 S'adresser à M. Laroche, cafetier, place Saint-Pothin, aux Brotteaux. (321)

**A LOUER** pour 2 ans au moins, 4 ans au plus, le CHATEAU DES COTES-D'AREY, assez grand bâtiment du commencement du seizième siècle, réparé à neuf, avec quelques gros meubles, écurie, remise et dépendances, dans une fort belle position et une fort belle vue, avec une vaste et haute terrasse, entouré de grands bois, de prairies, vignes et vergers affermés, bonne chasse aux environs, à un quart d'heure de l'église et du village, à une heure et demie, au midi, de Vienne, à une demi-heure, sur la gauche, de la route de Provence.  
 Prix : 1,200 francs.  
 S'adresser, pour voir, sur les lieux, à M. Joseph Nancy, concierge; pour traiter, à M. Ambroise Roussel, régisseur, à Gerbold, aux Cotes-d'Arej, près Vienne. (1202)

En vente chez MOUGIN-RUSAND, éditeur, aux Halles de la Grenette.  
**ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL**  
 ADMINISTRATIF, HISTORIQUE, INDUSTRIEL ET STATISTIQUE,  
**POUR 1846.**  
 Suite à la Collection séculaire des Almanachs de Lyon, COMMENCÉE EN 1711.  
 Cet ouvrage est, comme les années précédentes, divisé en deux parties, formant ensemble un fort volume grand in-8°.  
 La première renferme les diverses organisations, politique, religieuse, judiciaire, administrative, militaire, financière, commerciale; instruction publique, sciences et arts; établissements et sociétés de bienfaisance; compagnies industrielles; navigation, messageries; tarifs, avis divers, etc.  
 La seconde partie contient une série de notes et documents inédits pour servir à l'Histoire de Lyon sous Henri IV et sous Louis XIII.  
 Compte-rendu des brevets d'invention expirés dans le cours de 1845, et qui intéressent Lyon et le département du Rhône. (1199)

**ASSURANCES & REMPLACEMENTS MILITAIRES.**  
**CLASSE 1845.**  
 M. NATHANMAYER, propriétaire, rue des Célestins, 8, prévient les pères de famille que sa souscription d'assurances contre les chances du tirage au sort de la classe 1845 est ouverte dans chaque chef-lieu de canton des départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire. L'exactitude avec laquelle il a rempli ses engagements, les fonds provenant des souscriptions laissés en dépôt chez les délégués jusqu'à parfaite libération des jeunes gens atteints par le sort, sont un sûr garant auprès des familles. (1155)

**RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS.**  
 Le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, est prescrit avec un succès toujours croissant par les plus célèbres médecins de la capitale, membres de l'Académie et de la Faculté royale de médecine. Ce sirop est, en effet, la préparation la plus efficace pour combattre ces cruelles maladies d'où résultent les rhumes, catarrhes, crachements de sang, croup, coqueluches, dysenteries, etc. (Le sirop non contrefait se reconnaît aux capsules métalliques qui recouvrent le bouchon et qui portent le cachet : Briant, à Paris; Sirop anti-phlogistique, et au prospectus qui se délivre avec chaque bouteille.)  
 PHARMACIE BRIANT, rue Saint-Denis, 137 (ci devant 141 et 154), et chez MM. Vernet, pharmacien, à Lyon; Ayot, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors. (5292)

**MALADIES SECRÈTES.**  
 Guérison radicale de la Syphilis par l'EXTRAIT DE SALSEPARILLE. Remède gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours des écoulements réputés incurables. — Dépôts : à Paris, rue des Lombards, 57, et rue du Grand-Chantier, 7; à Lyon, place Bellecour, 12; à Toulon, rue Bonafol, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — Il y aura des dépôts dans toutes les villes. — On fait des envois. — Affranchir. — Le traitement : 15 f., ou 5 f. le flacon. (4245)

**COMPOSÉ HYGIÉNIQUE**  
**CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION**  
 Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.  
 L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 46. (6152)

**PAR BREVET D'INVENTION**  
 (Sans garantie du gouvernement.)  
**ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1841.**  
 Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigollet; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

**A VENDRE** à très bon bon marché. — La suite d'un petit commerce de détail très bien placé, convenant à une dame.  
 S'adresser franco à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n. 12. (319)

**A VENDRE** Une jolie maison bourgeoise toute meublée, avec un grand clos en plein rapport, dans une des plus belles positions des bords de la Saône, et à proximité de Saint-Rambert. Les omnibus s'arrêtent à la porte.  
 S'adresser à l'Agence Générale, rue Mercière, n. 50. (6217)

**A VENDRE** Un fonds de commerce bien achalandé, situé dans un des quartiers les plus commerçants de Lyon.  
 S'adresser à l'Agence Générale, rue Mercière, n. 50. (6219)

**MALADIES DES VOIES URINAIRES**  
 ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.  
 M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotomie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)  
 M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 125.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.**  
**UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT,**  
 Situé à Lyon, quartier Perrache, rue d'Alger, AYANT POUR ENSEIGNE  
**La Poule au Pot,**  
 Dépendant de la faillite du sieur François Bonaud.  
 S'adresser, pour les renseignements, à M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, n. 2. (1219)

**AGENCE GÉNÉRALE.**  
 L'agence se charge spécialement de l'achat et de la vente des propriétés, de la régie des maisons, des placements par hypothèques et recouvrements sur tous pays.  
 Les personnes qui la composent étant toutes propriétaires présentent toute garantie à ceux qui voudront bien s'adresser à elle.  
 Les bureaux sont rue Mercière, 50. (6216)

**AVIS MÉDICAL.**  
 On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4281)

**MAIRIE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.**  
**ACHÈVEMENT**  
 Des travaux d'agrandissement de l'Église paroissiale de Notre-Dame-de-Saint-Louis.  
 Nous maire de la ville de la Guillotière, Vu l'autorisation contenue dans la lettre qui nous a été adressée le 5 du mois courant par M. le pair de France, préfet du Rhône;  
 Donnons avis :  
 Que le 9 avril prochain, à l'heure de midi, il sera procédé par nous, dans la salle des assemblées à la mairie, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions, de l'entreprise des travaux d'achèvement de l'Église paroissiale de Notre-Dame-de-Saint-Louis.  
 Les entrepreneurs qui auront l'intention de concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, du devis estimatif et des plans des travaux à faire, ainsi que du cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles l'entreprise sera adjugée.  
 Fait à la mairie, le 7 mars 1846.  
 Le maire de la ville de la Guillotière  
 MILLIAT, adjoint. (1222)

**A VENDRE** A L'AMIABLE pour cause de départ. — Un superbe mobilier et un magnifique piano. — S'adresser rue Buisson, 15, au 3<sup>e</sup>, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi. (299)

**A LOUER** aux Brotteaux, au centre de la rue Madame, vaste Local et Appartement, pour teinturier, charpentier, mécanicien et forgeron. — S'adresser quai de Retz, n. 49, au 3<sup>e</sup>. (301)

**AVIS.** M. Jean Claude VIALON, qui était huissier à Lyon, prévient le public qu'il est en instance pour retirer le cautionnement qu'il a versé, en sa dite qualité, au trésor royal, et que ceux qui croiraient devoir s'y opposer peuvent le faire conformément à la loi. (317)

**AVIS.** On désire acheter, de rencontre, un tilbury ou cabriolet en bon état.  
 S'adresser au sieur Gibon, charron, place Louis XVIII. (313)

**AVIS.**  
**TRAVAUX EN BITUME.**  
 GOUDARD et C<sup>e</sup>, rue Turenne, 10, au 1<sup>er</sup>, à la Guillotière, offrant toute garantie par leurs nombreux travaux déjà exécutés dans plusieurs villes, et principalement dans celles de la Guillotière et de la Croix-Rousse, rappellent à MM. les propriétaires et à MM. les entrepreneurs qu'ils se chargent de faire, aux prix indiqués ci-après, les travaux et les applications, non en bitume d'asphalte, mais en bitume facile (soit mélange de sable, poussière de chaux et goudron de houille), la même composition de bitume employée par plusieurs autres applicateurs.

**Etat comparatif des prix.**

LES NOTRES, SANS LE CONCOURS DE LA VILLE.	
Le mètre courant, bordure posée...	6 f. » c.
Le mètre carré, béton.....	» 75
Application de bitume pour trottoir, dallage et terrasse, le mètre carré.	1 50
Total.....	8 25
CEUX AFFICHÉS PAR SALOMON ET DUSSUEL, SANS LE CONCOURS DE LA VILLE.	
Le mètre courant, bordure posée...	7 f. » c.
Le mètre carré, béton et bitume facile.....	3 50
Total.....	10 50
CEUX DES ENTREPRENEURS DES TROTTOIRS DE LYON, LE CONCOURS DE LA VILLE COMPRIS, AVEC GARANTIE D'ENTRETIEN PENDANT VINGT ANS.	
Prix pour les propriétaires.	
Le mètre courant, bordure posée...	4 f. 50 c.
Le mètre carré, application d'asphalte, béton.....	3 25
(205) Total.....	7 75

**SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS.**  
 PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.  
 Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.  
 Prix : 2 f. 1<sup>re</sup> bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Maligou, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4552)